



Société française pour le droit international Colloque annuel

Extraterritorialités et droit international Angers, 23-24 mai 2019

L'extraterritorialité dérange lorsqu'elle est subie, mais elle arrange lorsqu'elle est perçue comme un outil de projection de la puissance étatique. Dans les années 1980, la doctrine s'est penchée sur la définition de l'extraterritorialité et sur ses limites en termes de légalité internationale, sans jamais parvenir à un consensus. Qu'en est-il 35 ans plus tard, alors que l'interdépendance des États et les chocs de puissance qui en découlent se sont considérablement accrus, refaçonant ainsi le droit international ?

Plus que jamais, le concept est aujourd'hui chargé d'une forte dimension politique, qui rend son analyse objective d'autant plus difficile. On l'associe souvent à une forme d'unilatéralisme impérialiste, en oubliant par ailleurs que l'extraterritorialité est également pratiquée par l'Union européenne et certains de ses États membres. De plus, pour certains domaines, loin d'être interdit, son exercice est commandé par le droit international lui-même.

La thématique est classiquement abordée selon une grille de lecture publiciste, qui conduit à s'interroger sur l'existence d'un titre de compétence étatique et sur la licéité de l'action d'un État. Dans la pratique la plus récente, cette approche est concurrencée par une logique privatiste, qui repose sur la définition d'un lien de rattachement et, éventuellement, sur la coordination des ordres juridiques. Peut-on combiner ces approches dans une démarche claire et empirique ?

Ces appréciations divergentes imposent de mener au préalable un travail de généalogie, de définition et de taxinomie, mais aussi de recenser, aussi exhaustivement que possible, les différentes formes de l'extraterritorialité dans la multitude de domaines où elle se manifeste.

Nous tenterons de cerner et discerner les réponses à ces questions par une approche structurelle des concepts, notions, méthodes (1^{ère} demi-journée), puis en déclinant les champs matériels du droit international concernés, en distinguant entre les domaines dans lesquels l'extraterritorialité tire sa source directe ou indirecte du droit international, en devenant ainsi un outil de protection de valeurs ou du moins des intérêts communs (3^{ème} demi-journée) et ceux où elle est une manifestation de puissance, un instrument de la projection de celle-ci (4^{ème} demi-journée). La 2^{ème} demi-journée est consacrée à une revue de l'actualité institutionnelle 2018-2019 par les juges français des juridictions internationales, ainsi que par les membres français des instances internationales d'experts et par le conseiller juridique du Quai d'Orsay.

I. REPENSER L'EXTRATERRITORIALITE : CONCEPTS, ACTEURS ET APPROCHES

9h45-11h : Définitions et approches (Modérateur : Pr. Alain Pellet)

Extraterritorialités : définitions, critères et taxinomies (Alina Miron et Béangère Taxil, Professeures à l'Université d'Angers)

Lectures publiciste et privatiste de l'extraterritorialité : dichotomie ou convergence ? (Mathias Audit et Yann Kerbrat, Professeurs à l'Université Paris 1 Sorbonne)

11h30-13h : Table-ronde : Les acteurs et leurs stratégies de/ face à l'extraterritorialité

Les stratégies des pouvoirs publics (Diégo Colas, Directeur adjoint des affaires juridiques | Ministère des affaires étrangères ; Raphaël Gauvain, député (sous réserve))

Les stratégies juridictionnelles (A.V.)

Les stratégies des entreprises multinationales : entre compliance et contestation judiciaire (Mélanie Etienne, Head of Investigations & Product integrity legal (Airbus))

Déjeuner- réunion du Conseil

Après-midi 23/05/2019 : 15h-17h

Actualités institutionnelles en droit international

- consacrée aux interventions des acteurs du monde juridique et diplomatique français présents dans les institutions internationales (Quai d'Orsay, membres français des organisations et juridictions internationales).

Confirmés :

Ronny Abraham, Juge et ancien président de la Cour internationale de Justice

François Alabrune, Directeur des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Hélène Tigroudja, Professeure à l'Université d'Aix-Marseille, membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies

CJUE (A.V.)

Assemblée générale de la SFDI (17h15-18h30)

Dîner de gala

Matin 24.05.2019 : 9h30-13h00

II. EXTRATERRITORIALITES ET UNILATÉRALISME

9h30-11h30 Les sanctions extraterritoriales comme outil de politique extérieure (Modérateur : Juge Kirill Gevorgian (CIJ))

1. Panorama de la pratique contemporaine en matière de sanctions extraterritoriales (Charlotte Beaucillon, Professeure à l'Université de Lille)
2. Les réactions des États affectés (Antonios Tzanakopoulos, Professeur associé, Université d'Oxford)
3. Les lois de blocage et autres réactions des tiers affectés (Jean-Sébastien Bazille, collaborateur du cabinet Gide Loyrette Nouel, Paris)
4. Quel contrôle juridictionnel des sanctions extraterritoriales ? (A.V.)

Pause : 11h30-12h

12h00-13h00 L'extraterritorialité comme outil de politique économique

1. Extraterritorialité et compétence économique (Régis Bismuth, Professeur à l'Ecole de Droit de Sciences Po)
2. L'extraterritorialité en matière financière et bancaire (A.V.)
3. L'extraterritorialité dans le domaine de la concurrence : convergences transatlantiques ? (Francesco Martucci, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas)

Déjeuner : 13h00- 14h

Après-midi 24 mai 2019 : 14h30-17h30

III. EXTRATERRITORIALITÉS ET TRANSNATIONALISME

2 ateliers en parallèle (14h30-16h)

14h30-16h Atelier 1. Extraterritorialité et normes *erga omnes* (Présidence : Iulia Motoc, juge à la Cour européenne des droits de l'homme)

1. La définition d'une juridiction extraterritoriale en matière de droits de l'homme (Thibaut Fleury-Graff, Professeur à l'Université de Rennes 1)
2. L'extraterritorialité en matière environnementale (Gaye Ellis, Université de McGill)
3. La compétence civile universelle et la responsabilité sociale des entreprises (Marie Nioche, MCF à l'Université Paris Nanterre)
4. Droit des migrations et contrôles aux frontières (*un jeune chercheur et son thème spécifique*)

14h30-16h Atelier 2. Extraterritorialité et numérique (Modérateur :A.V.)

1. Les injonctions extraterritoriales aux entreprises du numérique (Karen Eltis, Professeure titulaire, Faculté de droit, Université d'Ottawa)
2. Quelle territorialité pour la preuve numérique ? (Théodore Christakis, Professeur à l'Université de Grenoble)
3. L'extraterritorialité des législations relatives à la protection des données (Valère Ndior, Professeur à l'Université de Brest)
4. *Un jeune chercheur et son thème*

Pause-café : 16h-16h30

16h30-17h45 Plénière : Extraterritorialité et corruption (Modérateur : Juge Gilbert Guillaume)

1. La définition internationale d'une compétence extraterritoriale en matière de corruption et détournement de fonds publics (Nicola Bonucci, Directeur des affaires juridiques de l'OCDE)
2. Approches nationales de la lutte internationale contre la corruption : comparaison France – UK (Guy Martin, Associé du Cabinet Carter-Ruck à Londres; L. Cohen-Tanugi, avocat Paris)
3. Les outils d'enquête extraterritoriaux en matière de corruption (Frederick Davis, avocat Debevoise & Plimpton LLP (sous réserve))

Discussion

17h45-18h : Conclusions générales : Hervé Ascensio, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

18h-19h : Cocktail de clôture

Centre Jean Bodin

Recherche juridique et politique

Faculté de droit, d'économie et de gestion
13 Allée François Mitterrand – BP 13633
49 036 ANGERS

centrejeanbodin.univ-angers.fr

Chargé de coordination et d'organisation

Florian MOITROT
moitrot.florian@gmail.com

Contact

Secretariat.cjb@contact.univ-angers.fr